

Consultation 2025

Acquisition et intégration
d'une solution Customer
Data Platform (CDP) et
d'une solution Marketing

Date limite de dépôt des dossiers :
Lundi 5 Mai 2025

SOMMAIRE

FRANCE JUDO

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

1. DONNEUR D'ORDRE ET PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ
2. OBJET DU MARCHÉ
3. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE
4. CONDITIONS DE PASSATION DES COMMANDES
5. CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS
6. CONDITIONS DE RÉGLEMENT
7. GROUPEMENT ET SOUS-TRAITANCE
8. PÉNALITÉS ET DOMMAGES
9. ASSURANCES
10. RÉSILIATION
11. COMMUNICATION ET RÉFÉRENCIEMENT COMMERCIAL

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

1. CONTEXTE
2. PÉRIMÈTRE ET EXCLUSION DU PÉRIMÈTRE
3. CONTENU DE LA PRESTATION
4. INTÉGRATION

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES
2. CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE
3. MODALITÉ DE REMISE DES RÉPONSES
4. MODALITÉS DE SÉLECTION

ANNEXES



FRANCE JUDO

INTRODUCTION

FRANCE JUDO

La Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées (FFJDA, ci-après désignée France Judo), fondée en 1946, est une association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et reconnue d'utilité publique. Son siège social est situé au 21/25, avenue de la Porte de Châtillon 75014 Paris.

France Judo est présidée par Monsieur Stéphane NOMIS et dispose d'un Bureau Exécutif, d'un Conseil d'Administration et d'une Assemblée Générale.

France Judo est une fédération agréée et délégataire au sens respectivement des articles L.131-8 et L.131-14 du Code du sport. En cela, elle est également délégataire des pouvoirs accordés par le Ministère des Sports pour les disciplines du judo, jujitsu, taïso, kendo, naginata, jodo, iado, kyudo, chanbara, sumo ; ainsi que toute autre discipline qui lui serait déléguée dans le futur. Elle est par ailleurs membre de la Fédération Internationale de Judo.

Pour développer et organiser ses missions elle est représentée sur tout le territoire français à travers ses organes déconcentrés : ses ligues régionales et ses comités départementaux dotés de la personnalité morale.

LE JUDO

UNE ÉCOLE DE LA VIE

LE CODE MORAL DU JUDO

- La politesse
- Le courage
- La sincérité
- L'honneur
- La modestie
- Le respect
- Le contrôle de soi
- L'amitié



Une méthode d'éducation physique et morale

fondée au Japon par Jigoro Kano en 1882

Un sport moderne

qui respecte ses traditions inspirées des techniques de combat ancestrales des samourais

Plus qu'un sport, un art de vivre

un art, une discipline, un Code Moral qui permet d'appliquer des valeurs apprises sur le tatami et en dehors

FRANCE JUDO

UNE FÉDÉRATION FORTE DU SPORT FRANÇAIS

LA 5ÈME FÉDÉRATION OLYMPIQUE

CLASSEMENT DES LICENCES EN 2023



540 000

1

2

3

4

5

33%

des licenciés sont des femmes

5 300

clubs affiliés,
18 ligues et 93 comités

150 000

ceintures noires en France

300 000

licenciés de moins de 11 ans

1,5
million

de français se rendent dans
un dojo chaque année

12

Judo
Para-Judo
Jiu-jitsu
Jiu-jitsu brésilien
Kendo
Taïso

Kyudo
Sumo
Sport Chanbara
Naginata
Jodo
Iaïdo

FRANCE JUDO

UNE ÉQUIPE DE FRANCE RAYONNANTE ET PERFORMANTE

LE JUDO, LE SPORT FRANÇAIS N°1 À PARIS 2024

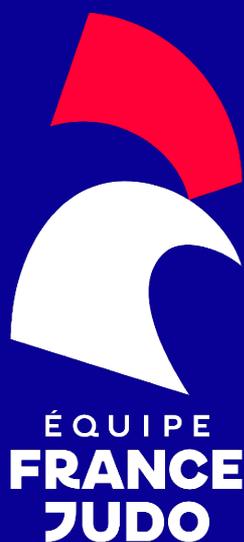
1^{er} sport français en nombres de médailles

10 médailles Olympiques et 4 Paralympiques dont 2 d'or – Teddy Riner et par Équipe mixte

3^{ème} audience des sport français les plus vus aux JO – 13 millions de personnes devant la finale par équipe

70 médailles olympiques dont 18 d'or

171 médailles mondiales dont 57 d'or



FRANCE JUDO

UNE FÉDÉRATION DYNAMIQUE, INNOVANTE ET PROCHE DES TERRITOIRES



OPÉRATIONS

1 000 DOJOS

Création de 1 000 dojos solidaires dans les écoles, quartiers prioritaires et zones rurales

www.1000dojos.fr

Judo Pro League

Première ligue sportive professionnelle mixte en France, avec 13 franchises et déjà 2 saisons

judoproleague.com

Itinéraire des champions

Tournée sportive et citoyenne des champions français, entre 10 et 20 étapes de 2 jours chaque année

www.itinerairedeschampions.fr

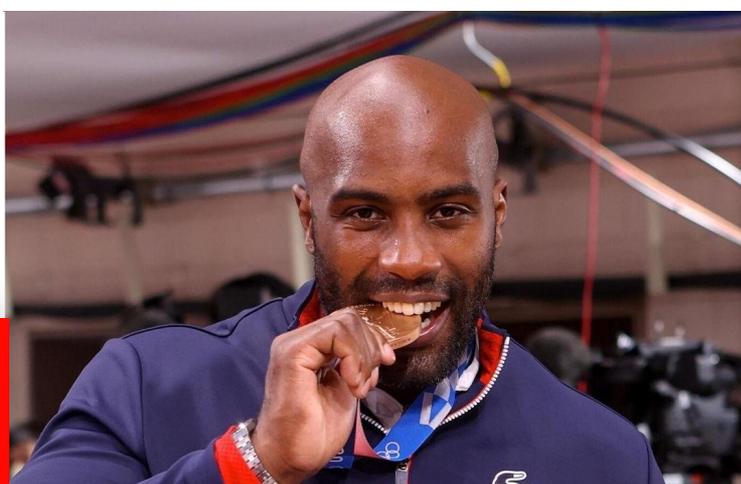
Kodomo

Développement de tout un univers de contenus et d'animations pour les enfants

www.clubkodomo.fr

FRANCE JUDO

UNE FORTE COMMUNAUTÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



+ 450 000

adresses qualifiées dans
la base de données

+ 1,5 million

de vues par an sur la
chaîne Youtube



+211K



+215K



+47K



+13K



+174K

FRANCE JUDO

LE PARIS GRAND SLAM, ÉVÉNEMENT VITRINE DU JUDO MONDIAL



PARIS GRAND SLAM

Le plus prestigieux tournoi de judo
au monde, chaque année
à l'Accor Arena pendant 2 jours

+ 100 pays participants

+ 600 judokas

+ 25 000 spectateurs



FRANCE JUDO

UN ENGAGEMENT SOCIAL, RESPONSABLE ET ENVIRONNEMENTAL

UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ARTICULÉE
AUTOUR DE 3 GRANDS AXES

La réduction de l'empreinte environnementale

L'utilité sociale du judo

La structuration durable de l'écosystème judo dans son ensemble



Para Judo



1 000 DOJOS

Para Judo

Judo santé

Itinéraire des Champions

Lutte contre les violences

Mixité du CA

Judo scolaire

Judogis éco-responsables

Pyramide de judogis

Plateforme de co-voiturage

Partenariat avec l'Établissement
Français du Sang

FRANCE JUDO

UN SPORT AYANT UNE BONNE IMAGE ET GÉNÉRATEUR DE VALEURS POSITIVES

Source : Baromètre Judo,
Kantar Sport mai 2023



14,3 millions

de Français 15+ déclarent avoir de l'intérêt pour le Judo en général (27% des interrogés)



75 %

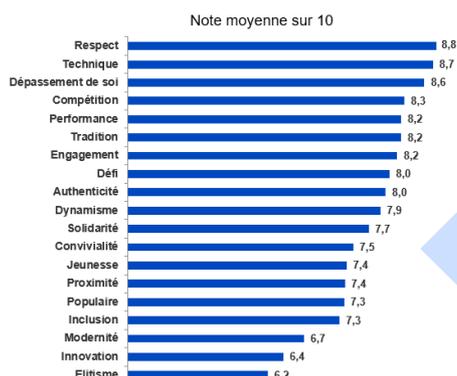
des Français 15+ ont une bonne image du Judo en général (dont 20% ont une très bonne image)



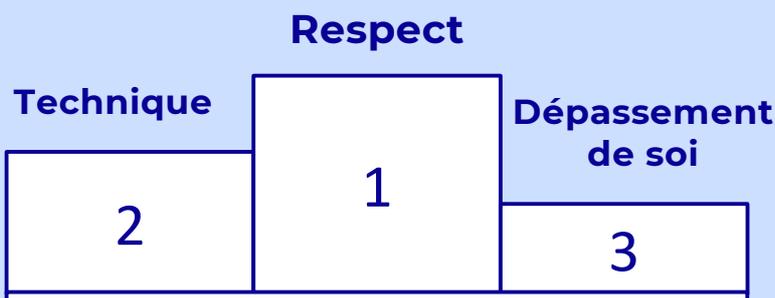
53%

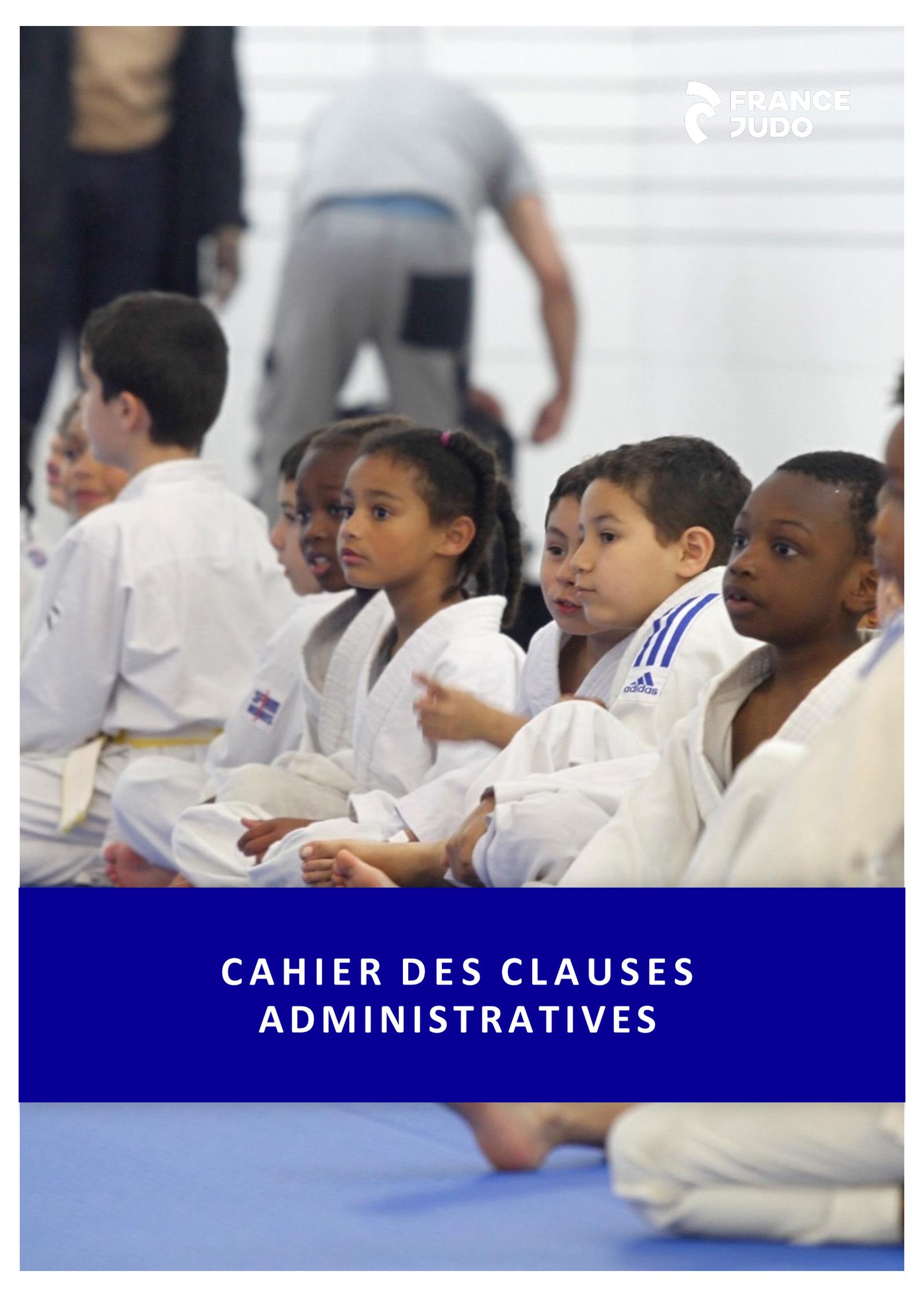
s'intéressent au Judo parce que c'est un sport qui permet à la France de gagner des médailles

1. Natation 76%
2. Judo 75%
3. Rugby / Athlétisme 74%



Les valeurs les plus associées au Judo



A group of young children, both boys and girls, are sitting on a blue mat in a judo dojo. They are wearing white judo uniforms (gis) with blue belts. Some of the uniforms have the Adidas logo and the French flag. They are looking towards the left of the frame. In the background, a person in a grey judo uniform is standing, and another person in a black uniform is partially visible on the left.

**CAHIER DES CLAUSES
ADMINISTRATIVES**

1

**DONNEUR D'ORDRE ET
PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ**

DONNEUR D'ORDRE ET PÉRIMÈTRE DU MARCHÉ

Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

21/25, avenue de la porte de Châtillon 75014

PARIS

Représentée par : Mr Stéphane NOMIS, Président

Courriel : achats@ffjudo.com

Périmètre du marché : Mr Sébastien NOLESINI, Directeur Général France Judo

Maîtres d'ouvrages et représentants techniques :

- Monsieur CHAUVET Mathias (Directeur des opérations)
- Monsieur KONGBANG Franklin (Responsable de la DSI)
- Madame BOUDRY Astrid (Directrice Communication et Marketing)
- Monsieur LIMOUZIN Sylvain (Directeur Technique National Adjoint)
- Monsieur MORALES Clément (Chargé de mission à la Direction Technique Nationale)

2



OBJET DU MARCHÉ

— OBJET DU MARCHÉ

Le projet sera conduit sous la responsabilité du directeur général, **Monsieur NOLESINI Sébastien**.

L'objet de cette consultation est de sélectionner le meilleur couple de solutions (Customer Data Platform + Marketing Automation Platform) afin supporter les enjeux de la direction marketing, du service informatique et de la direction technique nationale de France Judo.

En parallèle, cette consultation s'inscrit d'un point de vue technique dans la maîtrise de l'obsolescence des outils actuels.

Le présent appel d'offre est alloti. Il doit permettre de répondre à 4 objectifs.

- **Intégration de la donnée dans la CDP**
- **Valorisation de la donnée**
- **Activation de la donnée**
- **Intégration de la CDP dans l'écosystème Marketing**

Les répondants peuvent s'associer à des partenaires pour formuler une réponse commune à la consultation. Toutefois, chaque prestataire impliqué dans l'offre devra fournir un devis distinct, précisant les prestations couvertes et leur coût respectif.

Durée du marché

Le contrat sera conclu sur 2025 – 2026 – 2027 - 2028. France Judo souhaite que les tarifs annuels proposés soient précisés pour toute la durée du contrat.

Forme du marché

Le présent marché est un marché à bons de commande. Il est conclu sans montant minimum ni montant maximum.

3

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le Titulaire doit :

- Réaliser les prestations de l'accord de bonne foi avec le soin, les compétences et les aptitudes conformément aux meilleures pratiques de marché et faire ses meilleurs efforts pour promouvoir les intérêts de France Judo ;
- Conseiller France Judo quant aux prestations réalisées, notamment sur, et sans que ce ne soit exhaustif, la conception technique, la conception graphique, les choix ergonomiques, l'interface utilisateur.
- Désigner, dans un délai de 10 jours suivant la notification du marché, un représentant qui sera chargé de veiller à la bonne exécution de l'accord ;
- Donner promptement à France Judo toutes les informations et les comptes-rendus que ce dernier peut raisonnablement exiger dans le cadre de questions relatives à la réalisation des prestations ;
- Le Titulaire ne doit pas, sauf s'il a été expressément autorisé par écrit par France Judo à le faire :
 - Engager des dépenses au nom et pour le compte de France Judo
 - Se présenter comme ayant l'autorité de lier France Judo

Pendant toute la durée du marché, le Titulaire s'engage à respecter la réglementation et les normes en vigueur, présentes et à venir, notamment en matière de droit du travail et RGPD.

Les Parties conviennent que le respect par le Titulaire des délais prévus au présent marché est une obligation essentielle et déterminante de la conclusion et de la bonne exécution de ce marché. Ainsi, le respect des délais prévus au présent document est une obligation de résultat à charge du Titulaire. Tout manquement à cette obligation exposera le Titulaire à l'application des pénalités prévues au présent document.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Autorisations relatives aux prestations

Le Titulaire est seul responsable, à ses frais, de l'accomplissement de toutes les démarches nécessaires en vue de permettre aux autorités compétentes de délivrer et de maintenir en vigueur les autorisations, licences ou permis nécessaires à la réalisation des prestations.

Le Titulaire assume les coûts de l'ensemble des autorisations et démarches administratives nécessaires à l'exécution des prestations, notamment au regard des impôts et taxes.

Le Titulaire a également un devoir de conseil à l'égard de France Judo pour l'orienter au regard de la réglementation applicable et des autorisations et démarches visées au présent article, sur la faisabilité de son offre et son impact sur les modalités d'exécution de l'accord.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Confidentialité

Le Titulaire s'engage à assurer une confidentialité totale de l'ensemble des informations collectées et de l'ensemble de ses réalisations pendant le déroulement du marché et à l'issue de celui-ci.

Le Titulaire s'engage à ne pas utiliser les documents et informations communiqués par France Judo à des fins autres que celles spécifiées dans le marché, et à ne pas communiquer ces documents et informations à d'autres personnes morales ou non, privées ou publiques sauf autorisation formelle de France Judo.

Le Titulaire du marché et toute personne sous sa responsabilité sont tenus à la confidentialité en ce qui concerne les informations recueillies au cours ou à l'occasion de l'exécution des prestations et s'engagent à ne pas diffuser et à ne faire état d'aucune information qui lui aurait été communiquée au cours de l'exécution du marché, sous quelque forme que ce soit ; sans l'accord exprès de France Judo.

Tout manquement à cette obligation peut donner lieu à la résiliation du marché aux torts du Titulaire.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Obligation de protection des données personnelles

France Judo reconnaît que le Titulaire pourra recevoir des données personnelles aux fins de fournir des services.

Le Titulaire traitera les données à caractère personnel pour le compte exclusif de France Judo et conformément aux instructions de ce dernier et à la présente clause.

Le Titulaire accepte et garantit que le traitement, y compris le transfert proprement dit, des données à caractère personnel sera effectué conformément aux dispositions pertinentes du droit européen et du droit français sur la protection des données et n'enfreint pas les dispositions pertinentes du règlement général sur la protection des données.

Le Titulaire est chargé, pendant toute la durée de traitement de données à caractère personnel, dans le cadre de l'exécution de l'accord, de traiter les données à caractère personnel pour son compte exclusif et conformément aux droits européen et français applicable à la protection des données.

Le Titulaire assure qu'il offre suffisamment de garanties en ce qui concerne les mesures techniques et d'organisation liées à la sécurité et veille au respect de ces mesures de sécurité.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le Titulaire s'engage à :

- ne collecter que des données strictement pertinentes et nécessaires, exactes et tenues à jour et pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- ne collecter et traiter les données que de manière licite, loyale, transparente et uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet du présent marché ;
- traiter les données conformément aux instructions de France Judo. Si le Titulaire considère qu'une instruction constitue une violation du règlement européen sur la protection des données ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit des États membres relative à la protection des données, il en informe immédiatement le responsable de traitement à France. En outre, si le sous-traitant est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union ou du droit de l'État membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent accord :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
 - prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
 - mettre en œuvre les mesures de sécurité technique et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles, adaptées aux risques engendrés par le traitement et maintenues à jour compte tenu de l'état des connaissances.

DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Lorsque le Titulaire a recours à la sous-traitance, il impose à son cocontractant les mêmes obligations en matière de protection des données personnelles que celles fixées dans le présent marché, en particulier pour ce qui est de présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées. Le Titulaire demeure pleinement responsable devant France Judo de l'exécution du cocontractant de ses obligations en matière de protection des données personnelles.

Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible, le Titulaire devra aider le responsable de traitement de France Judo à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Si les personnes concernées exercent auprès du Titulaire des demandes d'exercice de leurs droits, le Titulaire devra adresser ces demandes dès réception à France Judo.

Le sous-traitant notifie au responsable de traitement toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de douze heures après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

4



CONDITIONS DE PASSATION DES COMMANDES

CONDITIONS DE PASSATION DES COMMANDES

Intégration des données

Des ateliers de développement seront organisés entre le Titulaire et France Judo afin de définir la mise en œuvre technique de la solution.

Le Titulaire soumettra à la validation de France Judo un devis.

Les prestations seront exécutées au moyen de bons de commandes adressés par courriel.

5



CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Les prestations doivent être conformes aux dispositions du présent accord et aux normes et spécifications techniques applicables, qui sont celles en vigueur à la date de l'accord.

Le Titulaire est tenu de mettre en œuvre, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, tous les procédés et moyens lui permettant de réaliser les prestations conformément aux spécifications du cahier des clauses techniques.

Pour les prestations qui lui incombent, le Titulaire doit strictement respecter les délais, les coûts et les niveaux de qualité prévus dans les documents contractuels régissant l'accord.

CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Conditions et délais d'exécution

Les prestations objet de cet accord devront être exécutées dans les conditions prévues au présent document.

Le Titulaire s'engage à exécuter les prestations dans les délais prévus à l'accord. À défaut, le Titulaire s'expose à l'application de pénalités de retard définies à l'article « pénalités » du présent document.

Organisation des prestations

Coopération : le Titulaire s'engage à coopérer de bonne foi et de manière constructive avec France Judo afin de faciliter l'exécution des prestations respectives de chacun.

Interlocuteur dédié : le Titulaire et France Judo devront être en contact régulier par courriel ou par téléphone durant toute la durée de l'accord, afin de permettre la bonne exécution des prestations.

Pour cela, le Titulaire désigne un interlocuteur dédié et veille à ce que celui-ci maintienne pendant toute la durée de l'accord une attitude constructive et de bonne foi propice à l'échange nécessaire pour la conception et la livraison des prestations. À défaut, France Judo pourra demander le changement d'interlocuteur dédié et le Titulaire s'engage à le remplacer dans les meilleurs délais.

En cas d'absence de l'interlocuteur dédié, le Titulaire prévient France Judo et indique la personne qui le remplacera ponctuellement. Cette personne devra être capable d'engager le Titulaire dans les mêmes conditions que l'interlocuteur dédié. En cas d'absence prolongée, le Titulaire s'engage à remplacer l'interlocuteur dédié immédiatement par une personne disposant des mêmes compétences et du même mandat et à en informer France Judo par écrit.

CONDITIONS D'EXÉCUTION DES PRESTATIONS

Le Titulaire désignera un interlocuteur propre à France Judo qui coordonnera l'ensemble des opérations. Ce correspondant aura pour mission de veiller à la bonne exécution des prestations effectuées dans le cadre du présent marché.

Le Titulaire s'engage à mettre en place une équipe dédiée à France Judo dont il s'efforce d'assurer la pérennité pendant toute la durée du marché. En tout état de cause, il appartient au titulaire de maintenir, pendant toute la durée du marché et sans interruption, un niveau constant de compétence des intervenants et de qualité des prestations, conformément aux niveaux prévus dans les documents régissant le présent marché.

6

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

— CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Le prestataire établira une (ou plusieurs, le cas échéant) facture(s) par commande ; il n'établira pas de facture globale regroupant plusieurs commandes.

Le règlement s'effectuera 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture par virement ou chèque.

Les factures devront être transmises à :

France Judo

Service Comptabilité

par email à : comptabilite@ffjudo.com

7



**GROUPEMENT ET
SOUS-TRAITANCE**

— GROUPEMENTS ET SOUS-TRAITANCES

Dans le cadre de cet appel d'offres, il est précisé que les deux lots proposés ne peuvent faire l'objet d'une sous-traitance. Chaque soumissionnaire doit donc être en mesure de réaliser l'intégralité des prestations demandées pour le(s) lot(s) auquel il postule. Cette exigence vise à garantir une maîtrise directe et totale des prestations par le titulaire du marché, assurant ainsi une cohérence et une qualité optimales dans l'exécution des missions. En conséquence, toute proposition incluant une sous-traitance sur l'un ou l'autre des lots sera jugée non conforme aux exigences du cahier des charges et pourra entraîner l'élimination de l'offre.

Groupement

Le mandataire du groupement représente l'ensemble de ses membres vis-à-vis de France Judo et coordonne les prestations des membres du groupement.

8



PÉNALITÉS ET DOMMAGES

— PÉNALITÉS ET DOMMAGES

Les pénalités s'apprécient indépendamment et sont cumulables. Elles sont libératoires.

Les documents à produire par le Titulaire dans un délai fixé par l'accord doivent être transmis par le Titulaire, par tout moyen permettant d'attester de leur date de réception par France Judo.

Pénalités

Des pénalités pourront être dues par le Titulaire en cas de mauvaise exécution ou d'exécution partielle (prestation incomplète ou différente par rapport au bon de commande, qualité non respectée...). Le Titulaire devra verser une pénalité égale au montant de la prestation en cause.

En cas de non-transmission du bilan d'activité trimestriel, le Titulaire devra verser, sans mise en demeure préalable, une pénalité de 200 € par semaine de retard.

Plafonnement des pénalités

Le montant des pénalités n'est pas plafonné.

9



ASSURANCES

— ASSURANCES

Le Titulaire ou les titulaires s'engagent à souscrire à une police d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable destinée à couvrir leur responsabilité civile et professionnelle. Ils doivent justifier de cette assurance dans un délai de 15 jours à compter de la notification de l'accord.

L'attestation d'assurance devra préciser, outre l'identité de la compagnie ou de la mutuelle d'assurance, le numéro de police ou des polices, le montant des capitaux garantis par catégorie de risques. Le Titulaire devra en justifier à chaque échéance annuelle ainsi que du paiement des primes correspondantes.

Le Titulaire et ses éventuels sous-traitants s'engagent également à souscrire toutes les assurances nécessaires et obligatoires pour l'exécution des prestations objet du présent accord.

En cas de retard dans la transmission des attestations d'assurances, il sera fait application d'une pénalité de retard dans les conditions prévues à l'article « Pénalités » du présent document.

France Judo se réserve la possibilité de résilier le présent accord aux torts du Titulaire en cas de non-production des justificatifs d'assurance.

10

F

— RÉSILIATION

France Judo peut mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet de l'accord-cadre avant l'achèvement de celles-ci, dans les conditions fixées.

Outre les cas de résiliation prévus au cahier des clauses administratives, l'accord peut être résilié pour les motifs suivants :

Résiliation pour faute

Dans l'hypothèse où l'une des parties ne respecterait pas ses engagements contractuels, l'autre serait fondée à résilier l'accord après mise en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, restée sans effet après un délai d'1 mois.

La résiliation interviendra par une nouvelle lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la partie défaillante. Elle a pour effet de mettre un terme immédiat au présent accord consenti au contrevenant sans préjudice de la faculté pour l'autre partie de demander tous dommages et intérêts, qu'elle estimerait justifiés, en compensation du préjudice subi.

Résiliation pour force majeure

Nonobstant ce qui précède, aucune partie ne sera responsable de la non-exécution totale ou partielle ou du retard dans l'exécution de ses obligations au titre de l'accord-cadre, si ce manquement est provoqué par un événement constitutif de force majeure. La partie invoquant un événement constitutif de force majeure devra en aviser l'autre partie dans les 5 jours suivant la survenance ou la menace de cet événement. Les parties conviennent qu'elles devront se concerter dans les meilleurs délais afin de déterminer ensemble les modalités d'exécution de leur convention pendant la durée du cas de force majeure. Au-delà d'un délai d'1 mois d'interruption pour cause de force majeure, la convention entre les parties pourra être résiliée par France Judo à la demande du Titulaire ou de sa propre initiative.

— RÉSILIATION

Effets de la résiliation

La décision de résiliation de l'accord est notifiée au Titulaire. Sous réserve des dispositions particulières, la résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation ou, à défaut, à la date de sa notification.

Résiliation sans bon de commande en cours

En cas de résiliation alors qu'aucun bon de commande n'est en cours d'exécution, le Titulaire ne peut se prévaloir d'aucun droit à indemnisation en cas de résiliation unilatérale, que cette dernière soit fondée sur un motif d'intérêt général ou non, dans la mesure où l'accord-cadre ne prévoit aucun montant minimum de commandes.

11



**COMMUNICATION ET
RÉFÉRENCEMENT
COMMERCIAL**

COMMUNICATION ET RÉFÉRENCIEMENT COMMERCIAL

France Judo pourra autoriser le Titulaire à communiquer au public sur les prestations du présent marché. La communication ne pourra se faire qu'après validation expresse et préalable de France Judo de tout projet de communication. Il pourra refuser sans avoir à se justifier. La demande de validation sera adressée par écrit à France Judo. À défaut de réponse à cette demande dans un délai de 30 jours, le silence vaudra refus.



**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES**

1

CONTEXTE

— CONTEXTE

Enjeux de la direction marketing

Maîtrise de la donnée – Tirer partie de la data

La direction marketing souhaite centraliser l'ensemble des données consommateurs et bénéficier d'une meilleure qualité. Mieux connaître les consommateurs et les produits d'intérêt est également au cœur des réflexions. Les nouvelles solutions doivent accompagner la direction marketing dans ses actions de segmentation, de ciblage, d'activation et de personnalisation.

Proposition de valeurs

De part son positionnement, France Judo cherche à proposer à ses prospects et clients une expérience unique, ultra-personnalisée en termes de message et de temporalité

Partage

La direction marketing est subdivisée en plusieurs équipes thématiques. Aussi, la gouvernance de la donnée est un enjeu interne clé avec une volonté de partager la connaissance entre les différents services supports, de définir des segments qui soient partagés par tous et enfin que les parties-prenantes soient alignés sur la stratégie

Autonomie

La montée en compétence technique des équipes sur les solutions est un point d'attention. Aussi, France Judo sera attentif à l'ergonomie de la solution, sa simplicité de mise en œuvre et aux dispositifs de formation autonome disponible pour les équipes marketing (E-Learning, documentation, communauté, webinar...).

Efficiences

A date, les solutions actuellement en place nécessitent de nombreuses actions manuelles récurrentes. L'un des enjeux majeurs de la direction marketing est donc la réduction du nombre de tâches redondantes pour les équipes et de limiter par la même occasion les risques d'erreur de manipulation. Enfin, la mesure du ROI des campagnes est au cœur du projet.

— CONTEXTE

Enjeux de la direction des systèmes d'information

Respect du standard

La DSI de France Judo favorise le respect des fonctionnalités standards par rapport à la mise en place du spécifique . Elle attend du partenaire choisi une transparence sur les fonctionnalités demandées par le métier et sur sa roadmap (si fonctionnalité non couverte) .

Interconnectivité des applications

La DSI de France Judo souhaite faciliter l'interconnexion des différentes applications entre-elles. Aussi les capacités des connecteurs natifs et/ou la mise à disposition d'une API facile d'utilisation seront un point d'attention particulier.

L'exploitation optimale des données client est un enjeu majeur. L'association des souhaits de construire une stratégie marketing et d'unifier nos données amène France Judo à exiger aux répondants de proposer une full intégration entre un CDP et un MKG (Marketing System).

Sécurité des données

Le projet de la direction marketing concerne directement les données des licenciés, aussi, la sécurité des données et le respect de la réglementation RGPD est un impératif. Un système de contrôle d'accès est indispensable pour gérer qui peut voir et manipuler les données des licenciés. La DSI mettra à disposition une PSSI que le soumissionnaire devra prendre connaissance et s'y conformer afin de garantir la sécurité des données.

Scalabilité de l'infrastructure

France Judo est en constante évolution, aussi, un des enjeux majeurs de la DSI est de pouvoir maîtriser la performance des solutions ainsi que les coûts liés aux différentes applications. Dans cette optique la scalabilité de l'infrastructure des solutions et les modèles flexibles adaptés aux usages est un point important dans le choix des futures applications.

Disponibilité et résilience

La DSI souhaite une garantie des niveaux de performance élevés de la solution, ainsi que des garanties de disponibilités (SLA) et de fiabilité.

Support

Au-delà de la mise à disposition d'un service de support, la DSI recherche à avoir des process de gestion du support & éventuellement d'escalade qui soient simples & tracés. L'accessibilité et la disponibilité des acteurs est importante.

— CONTEXTE

Volumétrie

Volumétries des bases de données

Nombre total de licenciés : 600 00 licenciés (3 années d'historique soit une estimation de 1,1 Millions de contacts.

Clubs : 5038 clubs

Compétitions : 500 000 inscriptions par an

Evènements (compétitions, stages,...) : 8000 évènements par an sur l'ensemble du territoire national

Volumétries campagnes marketing

	2024	2025	2026	2027	2028
Nombre de contacts	600 000	+100%	+5 %	+ 5 %	+5 %
Nombre total Optin	XX	+XX%	+10%	+10%	+10%
Nombre de campagnes	XX	+XX%	+XX%	+XX%	+XX%
Nombre d'emails envoyés	XX	+XX%	+XX%	+XX%	+XX%
Nombre de SMS envoyés	0	0	0	0	0
Nombre de messages Whatsapp	0	200 000	200 000	200 000	200 000
Notifications push application digitale	0	10 M	22 M	22 M	22 M
Nombre utilisateur Marketing Automation Platform	0	3	3	3	3
Nombre utilisateur Customer Data Platform	4	6	20 *	20 *	20 *

* Le projet prévoit la création de comptes utilisateurs territoriaux sur la CDP, avec des comptes régionaux disposant de prérogatives d'utilisation restreintes, notamment en termes de volumétrie de messages envoyés et de segmentation des audiences, afin d'assurer une gestion plus ciblée et maîtrisée des communications locales.

— CONTEXTE

Trafic Web

	NOMBRE DE VISITES				
	2024	2025	2026	2027	2028
www.ffjudo.com	600 000	+100%	+5 %	+ 5 %	+5 %
Dojoacademy.fr	XX	+XX%	+10%	+10%	+10%
Boutique.ffjudo.com	43 000	+XX%	+XX%	+XX%	+XX%
Moncompte.ffjudo.com (extranet)	XX	+XX%	+XX%	+XX%	+XX%

Attentes relatives au projet

Piloter le taux de réinscription

Une des premières attentes du projet est de pouvoir maîtriser le cycle de vie d'un point de vue relation client, de pouvoir activer la base de données existante au moment opportun pour maintenir une relation régulière afin de garantir la réinscription dans la durée.

Partager une vision commune

Le projet de France Judo est de structurer une gouvernance de la donnée centralisée avec l'octroi de droits d'accès adaptés aux tâches à traiter par les différents membres de l'équipe, leur permettant de pouvoir travailler en autonomie tout en maîtrisant l'accès au regard de leur fonction et ce en plein accord avec la RGPD. De plus, la structuration des segmentations se doit d'être partagée par tous les acteurs de la direction marketing.

Mieux connaître les licenciés

Le présent projet vise, après avoir centralisé l'ensemble des données liées aux licenciés, à avoir une vision des segments de notre communauté claire, évolutive, partagée et réalisée à partir des données d'ores et déjà disponibles. Dans un deuxième temps, l'ambition de la direction marketing est d'enrichir ces données avec des données tierces issues de partenaires de France Judo.

Proposer une expérience client plus personnalisée

L'ambition de la direction marketing est de pouvoir différencier les actions selon la zone géographique (territoire, Région, départements, club), l'âge, l'appétence, le timing,...

Automatiser les actions redondantes

Actuellement, un certain nombre de processus sont encore manuels. Aussi, les équipes entendent pouvoir automatiser un certain nombre de tâches pour se libérer du temps pour des actions à plus forte valeur ajoutée. Aussi, des fonctionnalités telles que l'enregistrement de filtres, l'automatisation de campagnes et de traitements de la base de données, la sécurisation du RGPD font partie des attentes du projet.

— CONTEXTE

Critères de réussite du projet

Afin de s'assurer de la réussite du projet, la direction marketing de XXX a d'ores et déjà défini quelques KPI. Cette liste n'est pas exhaustive et sera amenée à évoluer. Toutefois, il sera apprécié que les soumissionnaires partagent leur retour d'expérience en la matière.

Exemples de KPI

- Délai de mise en œuvre d'une nouvelle campagne
- Taux d'automatisation des campagnes
- Gain de temps sur la gestion des campagnes récurrentes
- % de réinscription
- ROI des campagnes
- Nombre de nouvelles campagnes
- Nombre de nouveaux segments

2

PÉRIMÈTRE ET EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE

PÉRIMÈTRE ET EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE

Utilisateurs cibles

Les utilisateurs des solutions de Customer Data Platform et de Marketing Automation Platform sont constitués uniquement des membres des différentes équipes marketing, de la DSI et de la Direction Technique Nationale.

Les ligues régionales sont envisagées dans le projet à court ou moyen terme. Les partenaires clubs ne sont pas inclus, à date.

Fonctionnalités du Lot Customer Data Platform

L'ensemble des fonctionnalités attendues sont exprimées de manière détaillée dans le fichier de réponse fourni en annexe.

Les principaux sujets sont organisés autour des thèmes suivants :

- Collecte
- Identification & Réconciliation
- Qualité des données
- Connecteurs
- Segmentation
- Activation
- Maîtrise des données
- Pilotage et reporting
- Alerting & Monitoring

Fonctionnalités du Lot Marketing Automation Platform

L'ensemble des fonctionnalités attendues sont exprimées de manière détaillée dans le fichier de réponse fourni en annexe.

Les principaux sujets sont organisés autour des thèmes suivants :

- Gestion des contacts
- Pression commerciale
- Gestion des contenus
- Parcours client & Automatisation
- Spécificités Email
- Spécificités Réseaux Sociaux
- Autres canaux
- Rapports & Tableau de bord
- Général

Détails des briques applicatives France Judo

L'ensemble des briques applicatives de l'environnement France Judo est disponible via ce lien interactif : [Cliquer ici](#)

3

CONTENU DE LA PRESTATION

— CONTENU DE LA PRESTATION

Description de la prestation

France Judo recherche à s'équiper de solutions SAAS – disponibles 7/7 H24 avec un haut niveau de performance et de disponibilité. La prestation devra comporter le coût de l'intégration avec un partenaire du répondant. L'éditeur devra préciser que l'intégrateur répond aux attendus, au regard, du contexte pré-établi.

Engagements de disponibilité

Dans sa réponse, le soumissionnaire doit indiquer les niveaux de performance de la solution proposée et le taux de disponibilité ainsi que les moyens mis en œuvre en cas d'interruption du service.

En outre, des engagements sont attendus en termes de délai de remise à disposition du service.

Support technique

Le support technique est entendu inclus dans la prestation.

Indicateur contractuel	Temps prise En compte	Objectif	Temps Contournement	Objectif	Temps Résolution	Objectif
Incidents						
Incident bloquant production (sites arrêtés)	30 mn	95 %	4 heures	99 %	2 jours	99 %
Incident process bloquants	30 mn	95 %	8 heures	90 %	2 jours	90 %
Incident gênant	4 heures	100 %	5 jours	90 %	10 jours	90 %
Incident non bloquant	4 heures	100 %	10 jours	90 %	20 jours	90 %
Taux de disponibilité de l'application				99,9%		100%

Support de formation

La mise en place des 2 solutions implique nécessairement un accompagnement des équipes dans le changement de pratiques.

Il est attendu que le soumissionnaire détaille l'ensemble des moyens mis à disposition pour accompagner ce changement ainsi que les éventuels coûts afférents. Il devra préciser aussi s'il est Organisme de Formation.

— CONTENU DE LA PRESTATION

Durée

Le contrat est prévu pour une durée de XX an renouvelable. Le soumissionnaire devra dans sa réponse fournir un exemple de contrat.

Localisation et langue de travail

La langue principale est le français. Les Data center hébergeant les applications et les données doivent être localisés en Europe.

Transfert / Reversibilité

Le Client détient tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux Données client et aux Applications Client.

En cas de cessation du service, France Judo doit pouvoir récupérer aisément et en autonomie l'intégralité de ses données.

Assurance

Le prestataire doit :

- justifier qu'il est titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant les activités définies pour le projet/mission/prestation
- fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de l'opération. Il devra, s'il y a lieu, souscrire une police complémentaire si celle existante n'est pas considérée Confidentialité

Conformité RGPD

Depuis le 25 mai 2018 les entreprises, associations et collectivités doivent respecter le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD).

Au titre de l'article 28.1, nous vous demandons de nous fournir dans la réponse à l'appel d'offres les garanties suffisantes au regard des mesures de sécurité technique et d'organisation relatives aux traitements à effectuer et veillez au respect de ces mesures.

— CONTENU DE LA PRESTATION

En particulier :

- si vous avez nommé un délégué à la protection des données (DPD / DPO)
 - que vous savez identifier et localiser les données à caractères personnelles que vous traiterez dans le cadre de nos relations (registre des traitements)
 - que vous êtes en mesure de nous communiquer vos fiches des traitements que vous gérerez pour notre compte
 - que vous appliquez les principes de privacy by design RGPD
 - que vous appliquez les principes de privacy by default RGPD
 - que vous êtes en mesure d'encadrer des transferts éventuels de données hors UE
 - que vous avez mis en place tous les éléments nécessaires au respect de l'exercice des droits de la RGPD (consultation, modification, extraction, effacement / anonymisation, limitation)
 - qu'en cas de perte ou de vol de données, vos procédures RGPD de sinistre sont définies et documentées
 - que vous nous avez communiqué toute information que vous jugez nécessaire et qui pourraient nous aider à garantir notre conformité RGPD
 - que vous avez mis-à-jour la clause contractuelle liée à la protection des données personnelles
 - si vous procédez à la sensibilisation et à la formation au risque pour vos collaborateurs
 - si vous procédez à des audits réguliers de conformité RGPD
- si vous êtes assuré contre le cyber-risque

4

INTÉGRATION

— INTÉGRATION

La prestation attendue par l'intégrateur est :

- Intégration de la CDP : Déploiement et intégration d'une CDP pour centraliser les données des membres, des compétitions et des événements.
- Solutions de Marketing : Configuration et mise en œuvre d'outils de marketing digital pour la gestion des campagnes, la segmentation, l'automatisation, et l'analyse des performances.
- Support et Formation : Fournir un accompagnement et une formation pour l'équipe interne afin d'assurer une prise en main efficace des outils.

L'intégrateur doit mettre à disposition une équipe multi disciplinaire composée de :

- 1 Chef de projet senior
- 1 Expert en intégration de CDP
- 1 Spécialiste en marketing digital
- 1 Analyste de données
- 1 Formateur

L'intégrateur doit fournir des références de projets similaires réalisés dans le domaine sportif ou associatif, démontrant une expertise en gestion de données, intégration de systèmes et solutions marketing.

La méthodologie de travail doit permettre :

- Une analyse préliminaire : Evaluation des besoins spécifiques de France Judo via des ateliers de collecte des exigences avec les parties prenantes.
- Une phase de planification : Élaboration d'un plan de projet détaillé avec des jalons clairs et un calendrier.
- Une intégration et une configuration : Mise en œuvre progressive de la CDP et intégration des outils de marketing, suivie de tests pour garantir la qualité et la performance.
- Une formation et un support : Sessions de formation pour les utilisateurs finaux et mise en place d'un support technique durant une période définie post-lancement.

L'intégrateur doit s'engager sur les points suivants :

- Livrables : Documentation complète des procédures, rapports d'avancement réguliers et livraison de l'environnement opérationnel.
- Qualité : Engagement à respecter les délais et à fournir des solutions conformes aux spécifications convenues.

L'intégrateur doit proposer une contractualisation basée sur un forfait en précisant -le périmètre défini.



RÈGLEMENT DE LA
CONSULTATION

1

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

— DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Envoi de la consultation

Mercredi 2 Avril

Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible, en accès libre, sur le site internet France Judo www.ffjudo.com (rubrique la fédération, sous- rubrique consultation). Le dossier de consultation peut être retiré de manière anonyme sur le site de France Judo.

Réseau social : LinkedIn

Date limite de dépôt des candidatures

Les propositions devront être adressées **au plus tard lundi 5 mai 2025**

Offre réalisée par écrit et transmise par courrier électronique, à l'attention de Sophie BURGUES, Responsable Achats de France Judo, à l'adresse : achats@ffjudo.com

2

**CONTENU DU DOSSIER DE
RÉPONSE**

CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE

Les dossiers de réponse sont entièrement rédigés en français et les prix sont donnés en euros hors taxes.

Le dossier devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Il devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du prestataire retenu.

Présentation de la candidature

Le dossier de présentation de chaque candidature comprend obligatoirement les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature comprenant :
 - nom ou raison sociale
 - forme juridique ;
 - domicile ou siège social ;
 - numéro de téléphone et de télécopie ;
 - adresse de courrier électronique ;
 - numéro d'immatriculation au registre national du commerce et des sociétés ou tout
 - autre numéro d'enregistrement auprès d'un registre national ;
 - numéro SIREN et code d'activité économique principale ;
 - nom et fonction du mandataire social/représentant légal ;
- un extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- un document :
 - présentant les effectifs et ressources humaines globales du candidat ;
 - comprenant une déclaration du chiffre d'affaire global et du chiffre d'affaire
 - concernant les services ou fournitures objets de la présente consultation réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;

CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE

- indiquant son expérience et ses références dans la réalisation de marchés d'objet
 - comparable au cours des 3 dernières années (noms des destinataires, contenu et étendue des missions, dates de réalisation, importance financière) ;
 - attestant, à l'appui des attestations des organismes compétents, satisfaire à toutes ses obligations légales, se conformer à la réglementation et à la législation du travail et être à jour des versements URSSAF ;
 - retraçant l'engagement de respecter scrupuleusement la législation sur le travail dissimulé et notamment de ne pas contrevenir aux dispositions des articles L. 8221-1, L. 8221-3 et L. 8221-5 du Code du travail ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile, y compris professionnelle, pour son activité et celle de ses préposés.

Présentation de l'offre

L'offre de réponse devra comprendre :

- l'acte d'engagement complété, daté et signé ;
- un mémoire technique contenant un descriptif détaillé des prestations proposées, des prestations demandées, les moyens humains et techniques mis en place pour la réalisation des prestations, les modalités de mise en œuvre des prestations ;
- Une proposition financière détaillée datée et signée ;

CONTENU DU DOSSIER DE RÉPONSE

Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée pour ce marché. Néanmoins le recours à la sous-traitance devra être limité pour que le Titulaire garde la maîtrise de l'exécution des prestations. L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du prestataire retenu.

Si des sous-traitants sont choisis par le prestataire retenu après l'attribution du marché, ce dernier devra les déclarer à France Judo, qui pourra les accepter ou non.

Politique RSE

Dans le cadre de sa politique RSE, France Judo demande aux candidats de fournir les documents suivants :

- Attestation URSSAF (moins de 6 mois)
- Attestation fiscale (moins de 6 mois)
- Attestation d'assurance civile et professionnelle en cours de validité
- Reach signé par vos soins (cf pj)
- Protocole RSE signé par vos soins (cf pj)
- Attestation droit du travail signée par vos soins (cf pj)

3



MODALITÉS DE REMISE DES RÉPONSES

MODALITÉS DE REMISE DES RÉPONSES

La date limite de remise des plis est fixée au lundi 5 mai 2025.

Les candidats devront impérativement et exclusivement envoyer leur dossier par email à l'adresse suivante :

achats@ffjudo.com

Si un nouveau pli est transmis par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent sauf si le nouveau pli transmis est considéré "hors délai". Il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif. A défaut, la seconde offre sera incomplète.

Aucun format électronique précis n'est exigé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats de base facilement exploitables.

4

MODALITÉS DE SÉLECTION

— MODALITÉS DE SÉLECTION

La sélection des offres sera effectuée sur la base d'une évaluation multicritère, prenant en compte les aspects fonctionnels, marketing et techniques de la solution proposée. Les propositions seront analysées selon les catégories suivantes :

Chapitres	Critères	Coef. de la note sur 10
Attentes fonctionnelles	1. Connexion à la donnée	1
Attentes fonctionnelles	2. Segmentation & ciblage avancés	2
Attentes fonctionnelles	3. Activation de la donnée	4
Attentes fonctionnelles	4. Gestion & Orchestration des campagnes	2
Attentes fonctionnelles	5. Mesure de la performance & reporting	1
Attentes fonctionnelles	6. Monétisation	1
Attentes fonctionnelles	7. Productivité & autonomie des équipes	4
Attentes fonctionnelles	8. Plateforme & Gouvernance	2
Attentes fonctionnelles	9. Formation, Documentation & Service Assistance	4
Attentes techniques	1. Conformité RGPD	2
Attentes techniques	2. Sécurité des données	2
Attentes techniques	3. Gestion des données	4
Attentes techniques	4. Intégration et API	4
Attentes techniques	5. Disponibilité & Performance (SLA)	1
Attentes techniques	6. Propriété intellectuelle	4
Attentes techniques	7. Evolution & Versionnement	1
Attentes techniques	8. Infrastructure	1
Attentes techniques	9. Réversibilité (TMA et produit)	1
Grille tarifaire	1. Coût de la solution sur 3 ans	3
Grille tarifaire	2. Coûts de fonctionnement de la solution	2
Grille tarifaire	3. Coût de set up de la CDP	1
Grille tarifaire	4. Coût d'intégration	2

Chaque offre devra répondre à l'ensemble de ces exigences, et les propositions pourront être présentées conjointement par plusieurs prestataires, à condition que les rôles respectifs soient clairement définis. Chaque prestataire devra fournir un devis distinct, précisant les prestations couvertes et leur coût respectif.

La grille de réponse servira de base pour comparer les solutions et assurer une sélection objective du prestataire le plus à même de répondre aux besoins identifiés.



ANNEXES



ACTE D'ENGAGEMENT

A. OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Objet de l'accord-cadre

Acquisition et intégration d'une solution Customer Data Platform (CDP) et d'une solution Marketing

Cet acte d'engagement correspond à l'ensemble de l'accord cadre

À l'offre de base :

À la variante suivante :

Le Titulaire s'engage à avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre :

- Le cahier des clauses administratives
- Le cahier des clauses techniques
- Le règlement de la consultation

Durée d'exécution de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est conclu de 2025 à 2028.

L'accord-cadre est reconductible OUI NON

Il est reconductible une fois pour une durée de 2 ans.

Engagement du Titulaire seul ou en groupement

Le signataire s'engage

- ▶ Seul : remplir et signer uniquement la partie B
- ▶ En groupement : remplir et signer uniquement la partie C

B. ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Identification et engagement du titulaire

Le signataire

- ▶ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ; (remplir le tableau)
- ▶ Engage la sociétésur la base de son offre ; (remplir le tableau)

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU CANDIDAT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE

NUMÉRO SIRET

CONTACT (NOM ET FONCTION)

Le Titulaire s'engage à exécuter les prestations demandées aux prix unitaires indiqués dans l'annexe financière annexée à l'acte d'engagement.

Comptes à créditer

COMPTE À CRÉDITER (JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

NUMÉRO DE COMPTE

Avance

Le Titulaire ne bénéficiera d'aucune avance

Signature de l'accord-cadre par le Titulaire

NOM, PRÉNOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE (*)

LIEU ET DATE DE SIGNATURE

SIGNATURE

(*) Le Signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

C. ENGAGEMENT DU GROUPEMENT

À remplir uniquement en cas de candidature en groupement

Identification

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU
MEMBRE DU GROUPEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI
DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE

NUMÉRO SIRET

CONTACT (NOM ET FONCTION)

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU
MEMBRE DU GROUPEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI
DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE

NUMÉRO SIRET

CONTACT (NOM ET FONCTION)

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU
MEMBRE DU GROUPEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI
DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE

NUMÉRO SIRET

CONTACT (NOM ET FONCTION)

NOM COMMERCIAL ET DÉNOMINATION SOCIALE DU
MEMBRE DU GROUPEMENT

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DU SIÈGE SOCIAL (SI
DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT)

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉCOPIE

NUMÉRO SIRET

CONTACT (NOM ET FONCTION)

Copier et remplir le tableau autant de fois qu'il y a de membres du groupement

Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

► Pour l'exécution de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :

Conjoint

(Lorsque chaque prestataire est responsable pour sa prestation)

Solidaire

(Lorsque tous les prestataires sont solidaires lors de l'inexécution d'une prestation)

► En cas de groupement conjoint les membres du groupement indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser :

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPEMENT CONJOINT	PRESTATIONS EXÉCUTÉES PAR LES MEMBRES DU GROUPEMENT CONJOINT	
	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT HT DE LA PRESTATION

Le Titulaire s'engage à exécuter les prestations demandées aux prix unitaires indiqués dans l'annexe financière annexée à l'acte d'engagement.

Comptes à créditer

COMPTE À CRÉDITER (JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ
BANCAIRE OU POSTAL)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

NUMÉRO DE COMPTE

Avance

Le Titulaire ne bénéficiera d'aucune avance

Signature de l'accord-cadre en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :

NOM COMMERCIAL

DÉNOMINATION SOCIALE DU MANDATAIRE

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

Conjoint

(Lorsque le mandataire est responsable uniquement de sa propre prestation)

Solidaire

(Lorsque le mandataire est responsable de toutes les prestations du groupement)

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

Pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ; (joindre les pouvoirs en annexe du présent document)

Pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures de l'accord-cadre ; (joindre les pouvoirs en annexe du présent document)

Ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

Donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures de l'accord-cadre ;

Donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous (donner des précisions sur l'étendue du mandat) :

NOM, PRÉNOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE (*)

LIEU ET DATE DE SIGNATURE

SIGNATURE

(*) Le Signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D. IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR**Désignation de l'acheteur****Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées**

21/25, avenue de la porte de Châtillon

75014 PARIS

Représentée par : Mr Stéphane NOMIS, Président

Téléphone : 01 40 52 16 78

Courriel : achats@ffjudo.com**Nom, prénom, qualité du signataire de l'accord-cadre :**

Mr Stéphane NOMIS

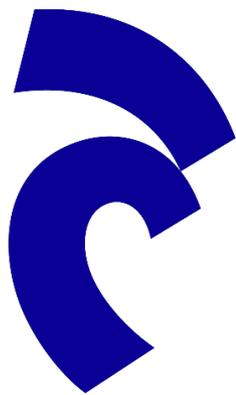
Président

Signature de France Judo (à compléter selon le choix de France Judo) :

Pour l'ensemble de l'accord-cadre

Stéphane NOMIS, Président

E. NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE**DATE DE NOTIFICATION**



FRANCE JUDO

FF judo

www.ffjudo.com
